

Pour la conscription outre-mer ?

Un groupe de députés tories veulent y acculer le gouvernement — M. Gardiner embrouille ce que M. Ralston avait voulu éclaircir — M. Hanson appuie la demande d'éclaircissement de M. Green — MM. King et Lapointe n'ont encore rien dit là-dessus, ces jours derniers

Les conséquences d'une déclaration de MM. King et Ralston, il y a quelque temps — M. Ralston doit en reparler aujourd'hui

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 17-III-41 — Le ministre de la Défense nationale, M. J. L. Ralston, a annoncé vendredi après-midi, avant la fin de la séance, qu'il ferait aujourd'hui une déclaration au sujet de l'entraînement militaire obligatoire, en réponse à des interpellations de M. Howard Green, député conservateur de Vancouver-Sud. "J'ai l'intention de faire une déclaration lundi, en réponse aux observations de l'honorable représentant de Vancouver-Sud, a dit M. Ralston. J'aimerais beaucoup entendre au désir de l'honorable député qui m'a invité à faire une courte déclaration au sujet du but de cet entraînement". Souhaitons que le ministre de la Défense nationale parle franc et net. Depuis la mise en vigueur de la loi de la mobilisation, le gouvernement s'est complu dans l'ambigu et le vague. Il serait déplorable qu'il laissât planer plus longtemps de graves équivoques sur les véritables intentions du ministère.

Vers la conscription ?

M. George White, député conservateur de Hastings-Petersborough, a été le premier à aborder la question de la conscription pour service outre-mer. Mardi, le 11 mars 1941, il a dit aux Communes: "Il est temps que la Chambre soit réaliste. Nous, membres du Parlement, devons faire preuve d'énergie, être assez réalistes pour avouer que la conscription de tous nos hommes pour servir n'importe où est la seule mesure qui puisse nous permettre de faire face à la situation actuelle. Tout jeune Canadien qui refuse de combattre pour son pays n'a pas droit aux avantages dont il jouit". (Débats de la Chambre, page 1584). M. White a brutalement attaqué la province de Québec. Son discours a surpris ses auditeurs. Les membres de son parti ont tout de suite pensé aux répercussions électorales possibles de pareille intervention, aussi injustifiée et injustifiable. Le Devoir, quant à lui, est contenté de remarquer qu'il s'agissait d'un mouvement d'ensemble destiné à faire approuver la

conscription pour service outre-mer.

Le ministre de la Défense nationale a bien répliqué à M. White. Il a dit: "En écoutant certains discours, y compris celui de l'honorable député, je me suis dit parfois qu'au lieu de travailler à l'unité (nationale), certaines gens au pays ne sont satisfaits que s'ils arrivent à causer des embarras ou à susciter des difficultés. L'honorable député (M. White) appuyait un homme (M. R. J. Manion) qui avait donné sa parole qu'il n'aurait pas de conscription au Canada. Il s'est fait élire sur cette promesse et le voilà qui, aujourd'hui, accuse la province de Québec de conduire le pays. Cette manière d'agir est indigne d'un membre de cette Chambre et, j'ajouterai, d'un homme qui porte l'uniforme de Sa Majesté, comme il le fait en ce moment" (Débats de la Chambre 1588). On a applaudi M. Ralston mais on a remarqué qu'il n'a pas renouvelé les promesses électorales de MM. King, Manion et Lapointe à savoir qu'il n'y aurait pas de conscription pour service outre-mer.

Des explications

Voilà ce qu'il faut savoir. Vendredi après-midi, M. Howard Green, député conservateur de Vancouver-Sud, est revenu sur la question. Au lieu de se lancer dans des attaques détestables, comme son collègue de Hastings-Peterborough, il a demandé au gouvernement de s'expliquer: "Les méthodes actuellement en honneur au sujet de cet appel de nos jeunes gens et du service militaire soulèvent bien des doutes, des incertitudes et même de l'incompréhension dans l'esprit de la population. Le temps est venu où le cabinet devrait exposer au comité et à la nation le but de ce service militaire. Qu'il nous fasse connaître ce qu'il en attend. Ce plan vise-t-il à assurer l'instruction militaire à toute la population mâle du pays? A la faire bénéficier d'une courte période de formation? Est-ce afin de former des recrues pour les unités de réserve, est-ce en vue

(Suite à la dernière page)

A Ottawa

(Suite de la première page)

d'en obtenir pour l'armée active, ou est-ce enfin pour quelque autre fin? Le gouvernement devrait se prononcer clairement afin que la population sache ce qu'on se propose (de faire). Le but que l'on vise intéresse au plus haut point des milliers et des milliers de jeunes gens, des milliers de parents également et toute la population du pays". (Débats de la Chambre, page 1719).

M. Gardiner n'est pas clair

M. Green avait assez bien posé la question. M. J.-G. Gardiner, ministre des Services de guerre, est venu l'embrouiller quelques minutes plus tard en disant: "L'enrôlement des hommes (dans l'armée active pour service au Canada et outre-mer) se fait continuellement et il est bien possible que, si 25 pour cent du groupe de 21 ans s'enrôlent, il n'y aura pas assez d'hommes pour remplir les camps. Les hommes peuvent s'enrôler dans l'aviation, la marine ou ailleurs. A mesure que la guerre avancera, il pourra devenir nécessaire d'appeler les jeunes gens plus âgés pour remplir les camps si nous voulons maintenir la période d'instruction de quatre mois. Je ne veux pas laisser penser que nous avons définitivement décidé de n'appeler au service militaire que les jeunes gens de 21 ans. Notre intention est de débiter avec cette catégorie et de continuer de les appeler tant que nous aurons besoin d'hommes pour les camps" (Débats de la Chambre, page 1723). Par conséquent tous les jeunes gens — peut-être même jusqu'à 30 ans — sont susceptibles d'être appelés sous les drapeaux au cours de la guerre.

M. Hanson lève le rideau

Comme on pouvait s'y attendre, les remarques de M. Green ne constituaient qu'une entrée en matière. M. R.-B. Hanson, chef de l'opposition, a découvert son jeu et il a demandé la conscription pour service outre-mer. M. Hanson a rappelé, avec une évidente complaisance, la suggestion qu'il fit au gouvernement dans son discours du 12 novembre 1940, alors qu'il recommanda aux autorités de porter la période d'entraînement à au moins quatre mois. Le gouvernement s'est rendu au désir de M. Hanson et celui-ci en tire une certaine vanité. (A ce propos, notons que le gouvernement a prétendu que M. Ralston avait reçu, au cours de son voyage à Londres, le conseil de porter la période d'entraînement à quatre mois. Dans le temps le *Devoir* avait mis en doute cette prétention du ministère. Celui-ci était, pour toute fin pratique, décidé de porter à quatre mois la période d'entraînement bien avant le départ pour Londres de M. J.-L. Ralston).

Dialogue important

Le chef de l'opposition et le ministre de la Défense nationale ont échangé, vendredi après-midi, les remarques suivantes dont l'importance n'échappera à personne:

M. Hanson: Comment le pays va-t-il retenir son droit aux services des jeunes gens en question sous le régime des présents règlements et du plan actuel?

M. Ralston: Mon honorable ami a employé le mot "droit". Je ne crois pas que c'est ce qu'il a voulu dire. Puis il demande comment le pays doit retenir son droit aux services de ces hommes. Il ne s'agit pas pour le pays de retenir son droit à leurs services. Si mon honorable ami veut bien me permettre, il a peut-être voulu dire: Comment le pays va-t-il bénéficier de l'instruction qu'ils ont déjà reçue?

M. Hanson: Voilà mon idée. Théoriquement, le pays a le droit...

M. Ralston: Absolument, non pas théoriquement.

M. Hanson: Très bien, le pays a, absolument, le droit d'utiliser les services de ses ressortissants pour sa défense.

M. Ralston: Non, mais aux termes de ces règlements.

M. Hanson: En effet, mais

d'une façon limitée, il est vrai cependant, aux termes de ces règlements, le pays n'a aucun droit de recourir aux services de ces hommes pour sa défense outre-mer, et c'est là le point faible. Le pays a le droit d'utiliser les services de ces hommes au cas où le Canada serait envahi. Mais le gouvernement nous a expliqués à différentes reprises, en cette Chambre, que notre première ligne de défense n'est pas ici mais outre-mer. Pourquoi alors le gouvernement n'a-t-il pas eu le courage d'aller jusqu'au bout et de se réserver le droit absolu d'utiliser les services de ces hommes pour la défense du Canada outre-mer, après avoir donné quatre mois d'instruction et dépensé d'énormes montants d'argent à cette fin? Voilà toute ma pensée, en deux mots".

Raisonnement logique

Il y a longtemps que l'on attendait ce raisonnement de la part des conscriptionnistes. Le gouvernement, et en particulier le ministre de la Défense nationale, a répété à satiété depuis dix-huit mois que notre première ligne de défense est outre-mer, en Angleterre. Par ailleurs, le gouvernement mobilise les jeunes gens pour la défense du Canada. Si notre première ligne de défense est outre-mer, il s'ensuit que ceux que l'on mobilise pour la défense du Canada doivent aller se battre sur notre première ligne de défense. Le raisonnement est juste. Sur ce point la position du gouvernement est faible. On l'a voulu ainsi, évidemment. Des hommes aussi intelligents que MM. Mackenzie King, Ernest Lapointe et J.-L. Ralston n'emploient pas d'expressions sans en comprendre la portée. Ils savaient fort bien qu'à un moment ou l'autre on leur ferait ce petit raisonnement dont la logique est inattaquable. D'ailleurs, M. Ralston n'a-t-il pas dit à Londres (Débats de la Chambre, 11 mars 1941, page 1590) que l'intention du gouvernement canadien est "de participer à la guerre sans limite et aussi promptement que possible"?

Il y a, dans le cabinet fédéral, des ministres assez intelligents pour s'être pris volontairement au piège.

Léopold RICHER